

Rapport annuel

2018 2019



Commission scolaire des
Découvreurs

Découvreurs **en tête!**

Table des matières

| | |
|-----|---|
| P3 | Le mot du président et du directeur général : Une première année de mise en œuvre de notre <i>Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022</i> |
| P4 | Promouvoir et valoriser l'école publique |
| P4 | Croire en la capacité de chacun des élèves |
| P4 | Créer une dynamique de collaboration |
| P5 | Le Code d'éthique et de déontologie La divulgation des actes répréhensibles La <i>Déclaration de services aux citoyens</i> Les instances consultatives |
| P6 | Les membres du Conseil des commissaires |
| P8 | Les principales décisions du Conseil des commissaires |
| P9 | Les principales décisions du Comité exécutif |
| P10 | Le <i>Rapport annuel du protecteur de l'élève</i> |
| P11 | L'intimidation et la violence |
| P13 | <i>Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022</i> |
| P14 | Orientation 1 La réussite scolaire des élèves, jeunes et adultes |
| P18 | Orientation 2 L'environnement d'apprentissage |
| P22 | Orientation 3 L'intégration du numérique dans nos pratiques |
| P26 | Orientation 4 Le recrutement, la rétention et le perfectionnement du personnel |
| P30 | Orientation 5 L'implication politique |
| P32 | Les affaires corporatives |
| P34 | La Commission scolaire en chiffres |
| P37 | Annexe I Les établissements scolaires : écoles et centres |
| P38 | Annexe II La gestion et le contrôle des effectifs |
| P39 | Annexe III La <i>Déclaration de services aux citoyens</i> |
| P40 | Annexe IV Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières |
| P42 | Des reconnaissances inspirantes |



Une première année de mise en œuvre de notre Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022

Le taux de diplomation et de qualification des élèves de la Commission scolaire des Découvreurs a atteint des sommets au cours des dernières années et se maintient parmi les plus élevés dans le réseau public de l'éducation.

Cette première année de mise en œuvre de notre *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022* (ci-après mentionné, le « PEVR 2018-2022 ») a permis non seulement de poursuivre nos efforts pédagogiques déjà bien présents pour favoriser la réussite des élèves, mais également de prioriser d'autres enjeux qui y sont également liés.

L'environnement d'apprentissage, l'intégration du numérique dans nos pratiques, le recrutement, la rétention et le développement du personnel ainsi que l'implication politique font désormais partie de nos priorités qui, de façon complémentaire mais bien réelle, contribuent à assurer la réussite et le développement de nos élèves.

À cet égard, des actions concrètes ont été mises en œuvre au cours de l'année 2018-2019. En voici un bref résumé :

- » Le renouvellement des projets éducatifs des écoles et des centres;
- » Le déploiement des contenus en orientation scolaire et professionnelle;
- » L'élaboration d'un cadre de référence en orthophonie;
- » La relance du Service aux entreprises en formation professionnelle;
- » La mise en chantier de projets d'investissement d'une valeur de plus de 16 M\$;
- » Le renouvellement de notre convention collective locale des enseignants;
- » L'intensification de nos activités de recrutement du personnel;
- » La mise en œuvre d'un plan de développement des gestionnaires;
- » L'adoption d'une *Politique sur la sécurité de l'information*;
- » Le déploiement du Plan d'action numérique du MEES;
- » Le renouvellement de la structure administrative de la Commission scolaire;
- » Les démarches visant la création d'une fondation.

Avec un taux de diplomation et de qualification de 89 %, selon le dernier rapport du Ministère de l'éducation, nous poursuivons notre ascension en vue de l'atteinte de l'objectif fixé au PEVR 2018-2022.

Nous remercions et félicitons tous les Découvreurs qui, par leur engagement au quotidien, contribuent à la réalisation de notre mission.

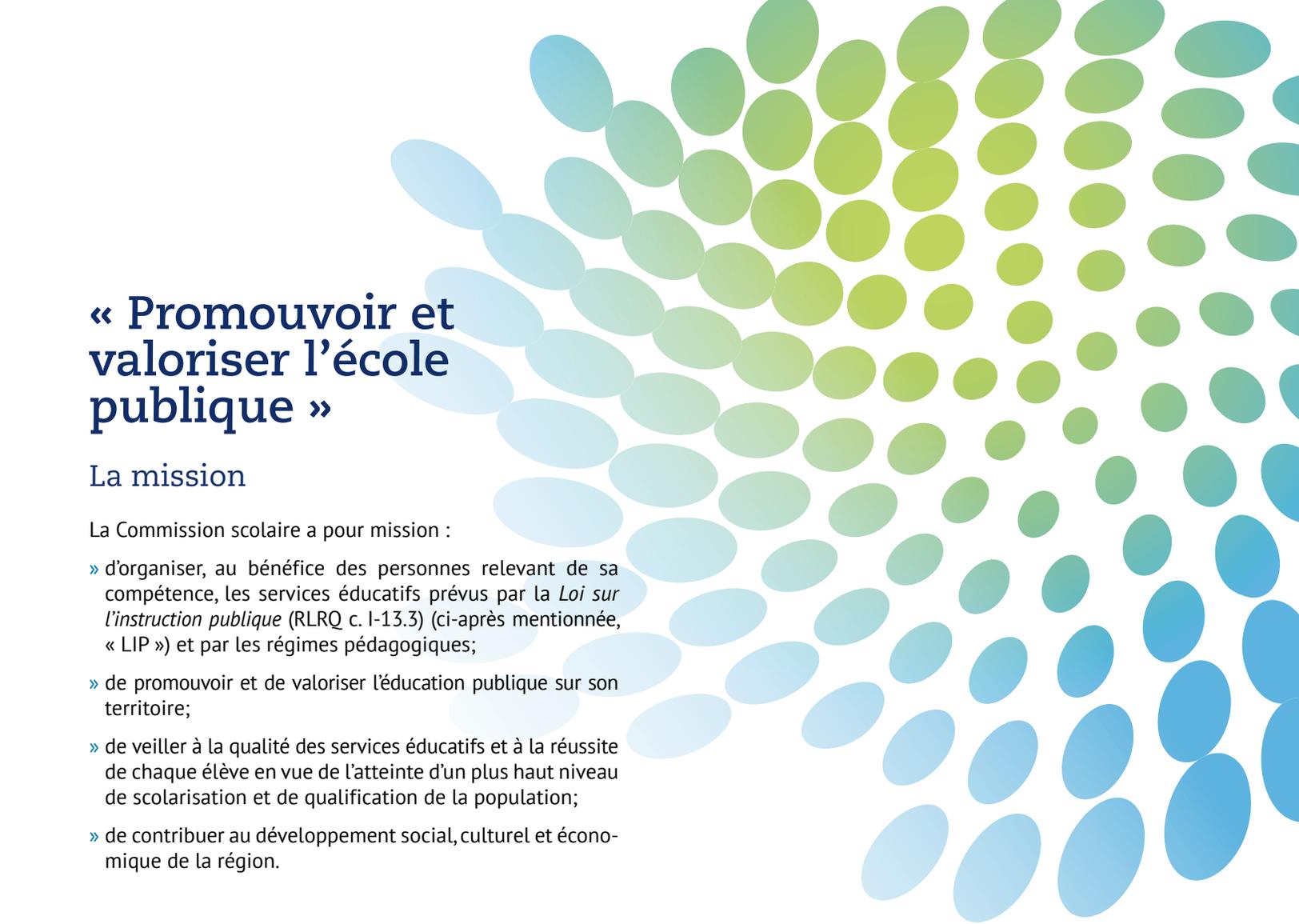
Le Président


Alain Fortier

Le Directeur général


Christian Pleau





« Promouvoir et valoriser l'école publique »

La mission

La Commission scolaire a pour mission :

- » d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) (ci-après mentionnée, « LIP ») et par les régimes pédagogiques;
- » de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- » de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite de chaque élève en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- » de contribuer au développement social, culturel et économique de la région.

« Croire en la capacité de chacun des élèves »

La vision

La Commission scolaire des Découvreurs est une organisation performante et fière qui mise sur les forces de chacun. Accueillante et inclusive, elle croit en la capacité des élèves de persévérer, de progresser, de réussir et de s'épanouir.

Par la concertation, l'engagement et l'innovation, l'organisation reconnaît l'importance du rôle de chacun des acteurs dans la réussite éducative des élèves. Ce faisant, elle contribue au développement de citoyens responsables.

« Créer une dynamique de collaboration »

Les valeurs

Animée par un profond sens éthique, elle s'appuie sur quatre valeurs qui créent une dynamique de collaboration entre tous les acteurs, en soutien à sa vision. Ce sont :

Le respect : faire preuve de considération envers soi, les autres et son environnement;

L'ouverture : adopter une attitude d'accueil et de compréhension à l'égard de la différence, de la nouveauté et de la communauté, dans un esprit de collaboration;

L'engagement : contribuer de façon proactive, constante et consciencieuse à la mission de l'organisation;

Le dépassement : se questionner, s'améliorer, repousser ses limites et innover.



Le Code d'éthique et de déontologie

Conformément à LIP, la Commission scolaire possède un *Code d'éthique et de déontologie* applicable aux membres du Conseil des commissaires. Il est disponible dans sa version intégrale au **Service du secrétariat général et des communications** de la Commission scolaire, ainsi que sur le site Internet desdecouvreurs.ca

En 2018-2019, aucun cas n'a été traité et aucun manquement n'a été constaté en vertu de la LIP et du *Code d'éthique et de déontologie* applicable aux membres du Conseil des commissaires.

La divulgation des actes répréhensibles

Conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ c. D-11.1), la Commission scolaire possède une *Procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Commission scolaire des Découvreurs*. Cette procédure est disponible dans sa version intégrale au **Service du secrétariat général et des communications** de la Commission scolaire, ainsi que sur le site Internet desdecouvreurs.ca

En 2018-2019, aucune dénonciation n'a été reçue en vertu de cette loi.

La Déclaration de services aux citoyens

L'énoncé de la *Déclaration de services aux citoyens* est disponible au **Service du secrétariat général et des communications** de la Commission scolaire ainsi que sur le site Internet desdecouvreurs.ca

Les instances consultatives

Dans ses processus décisionnels, la Commission scolaire a pris en considération les avis des instances consultatives, notamment ceux du Comité de parents, ceux du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), ainsi que ceux du Comité consultatif sur le transport scolaire.



Les membres du Conseil des commissaires



Président de la Commission scolaire
et président du Comité exécutif
Alain Fortier



Circonscription 1
Saint-Augustin
Roseline Drolet
Membre du Comité exécutif



Circonscription 4
Chauveau-Champigny
Lucien Chabot



Circonscription 2
De la Promenade-des-Sœurs
Mary Fortier



Circonscription 5
L'Ancienne-Lorette
Sylvie Ouellet



Circonscription 3
De la Rivière-du-Cap-Rouge
Johanne Poulin-Ouellet



Circonscription 6
Du Versant-Nord
Réjeanne Beaulieu



Les membres du Conseil des commissaires



Circonscription 7
Pie-XII-Des Compagnons
Marie-Josée Truchon



Commissaire-parent (EHDA)
Vincent Bourque



Circonscription 8
Saint-Louis
Gaston Dionne
Vice-président de la Commission scolaire
et membre du Comité exécutif



Commissaire-parent (primaire)
Sébastien Pomerleau



Circonscription 9
De la Cité-Universitaire
Harold Gaboury



Commissaire-parent
Martin Corbeil
Membre du Comité exécutif



Circonscription 10
Sillery
Damien de Halleux
Vice-président du Comité exécutif



Commissaire-parent (secondaire)
Stéphane Lapierre
Membre du Comité exécutif

» LES COMMISSAIRES PARTICIPENT À DE NOMBREUSES ACTIVITÉS
DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ORGANISMES DU MILIEU
AINSI QU'À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC.



Les principales décisions du Conseil des commissaires

Une équipe de 15 commissaires, dont un (1) président élu et quatre (4) commissaires-parents, compose le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs et six (6) d'entre eux forment le Comité exécutif.

Sous la présidence de monsieur Alain Fortier, les décisions et les travaux du Conseil des commissaires ont principalement porté sur les sujets suivants :

- » L'adoption du PEVR 2018-2022;
- » La nomination des membres du Comité d'examen prévu au *Code d'éthique et de déontologie* des commissaires pour 3 ans, soit de 2018 à 2021;
- » La dénomination de l'École des Cœurs-Vaillants;
- » Le dépôt des *États financiers 2017-2018* et le *Rapport du vérificateur*;
- » Le changement de dénomination de l'Unité pédagogique du Centre jeunesse l'Escale;
- » La modification de la structure administrative du Service des ressources financières et du transport scolaire;
- » Le *Rapport annuel 2017-2018*;
- » L'adoption des encadrements généraux suivants :
 - Le *Calendrier scolaire du préscolaire, du primaire et du secondaire* pour 2019-2020;
 - Les *Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* pour 2020-2021;
 - La *Liste des écoles et des centres et leur aire de desserte* pour 2019-2020;
 - Le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 et prévisions de clientèle*;
 - Le *Cadre d'organisation des services éducatifs 2019-2020*;
 - Les *Calendriers scolaires de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes* pour 2019-2020;
- » L'adoption de la structure administrative des établissements (écoles et centres) et des services pour 2019-2020;
- » La création d'une fondation et l'adoption de la composition de son Conseil d'administration;
- » L'adoption des *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières* pour 2018-2019;
- » L'adoption des *Orientations budgétaires 2018-2019*;
- » L'adoption du *Budget d'investissement 2018-2019*;
- » La démolition des locaux modulaires de la Polyvalente de l'Ancienne-Lorette;
- » Promesse de cession, acte de cession et autres documents afférents à l'acquisition du lot 2 815 159 du cadastre du Québec lié à l'agrandissement du Pavillon Laure-Gaudreault;
- » L'adoption d'une entente avec la Ville de Québec relativement à la voie d'accès de la Bibliothèque Monique-Corriveau;
- » Un droit de premier refus par la Ville de Québec de la cession d'une parcelle de terrain de l'immeuble du Centre de la Pointe-de-Ste-Foy;
- » L'adoption de la *Politique relative à la sécurité de l'information*;
- » L'adoption de la *Politique visant à enrayer la distribution de bouteilles d'eau de plastique à usage unique*;
- » Le *Bilan du directeur général 2018-2019*;
- » Le *Plan d'effectifs 2019-2020*;
- » Le *Plan d'effectifs du personnel de soutien dans le secteur de l'adaptation scolaire* pour 2019-2020;
- » L'adoption du *Budget de fonctionnement 2019-2020* et l'approbation du budget des établissements pour 2018-2019;
- » Une servitude en faveur d'Hydro-Québec, contiguë au boulevard Hochelaga.

» AU COURS DE L'EXERCICE 2018-2019, LE CONSEIL DES COMMISSAIRES A TENU 10 SÉANCES ORDINAIRES ET 11 RÉUNIONS EN COMITÉ PLÉNIER POUR ÉTUDIER ET DOCUMENTER DIFFÉRENTS DOSSIERS.

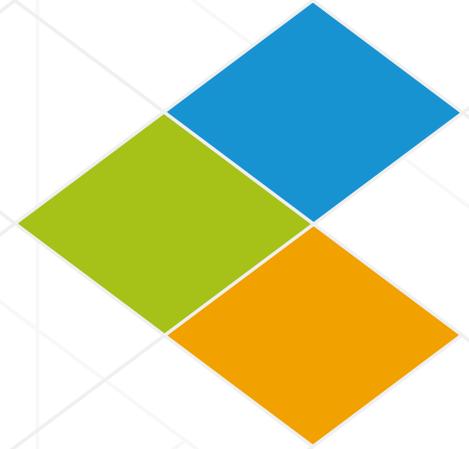


Les principales décisions du Conseil exécutif

Sous la présidence de monsieur Alain Fortier, les travaux du Comité exécutif ont notamment donné lieu aux décisions suivantes :

- » L'affiliation de la CSDD au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) de la région de Québec-Chaudière-Appalaches pour 2018-2019;
- » L'adoption des orientations de la négociation locale – Convention collective;
- » L'institution d'un régime d'*Emprunt à long terme pour l'année 2018-2019 – Emprunts à la charge du MEES*;
- » L'adoption de *l'Entente de scolarisation avec l'École Saint-François pour l'année 2018-2019*;
- » L'adoption de *l'Entente de scolarisation avec l'École oraliste pour les enfants sourds pour l'année 2019-2019*;
- » La participation et la cotisation au Comité de négociation des achats regroupés (CNAR 03-12) pour l'année 2019-2020;
- » La participation au regroupement d'achats Collecto Services regroupés en éducation (anciennement Centre de coordination des services régionaux (CCSR) pour l'année 2019-2020;
- » La participation au regroupement d'achats du Centre des services partagés du Québec (CSPQ), pour l'année 2019-2020;
- » L'adhésion au regroupement d'achats pour les assurances de la CSDD pour l'année 2019-2020;
- » L'adoption du protocole d'entente entre la Commission scolaire des Découvreurs et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS) relatif aux responsabilités et engagements concernant les élèves de l'École Madeleine-Bergeron inscrits au programme de déficience motrice en milieu scolaire spécialisé;
- » L'adoption du protocole d'entente sur les conditions et modalités d'utilisation par la Ville de Québec de la bibliothèque Champigny située dans les locaux de l'École Les Primevères dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- » Les grilles de tarification et la détermination des conditions d'utilisation pour 2019-2020 concernant :
 - *Les locaux loués et les espaces disponibles pour location*;
 - *Les locaux prêtés aux villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette*;
- » La tarification 2019-2020 pour le transport intégré, pour le transport du midi et pour les places excédentaires du transport exclusif;
- » La tarification relative aux cours d'été et aux reprises d'examen pour l'été 2019;
- » La tarification concernant l'utilisation des services de garde en milieu scolaire et des jardins d'enfants pour l'année 2019-2020;
- » L'approbation de l'entente de principe relative à l'entente locale et aux arrangements locaux convenus avec le Syndicat du personnel enseignant (SEDR-CSQ);
- » L'autorisation à signer deux contrats de gré à gré pour la fourniture et l'installation de structures de jeux récréatives extérieures à l'École Madeleine-Bergeron;
- » L'adoption des *Règles relatives au remboursement des frais de fonction*;
- » L'octroi des contrats de transport des élèves par berline (minifourgonnettes) pour 2019-2020;
- » Le renouvellement de l'entente de transport scolaire avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour l'année 2019-2020;
- » L'allocation des contrats relatifs aux infrastructures.

» AU COURS DE L'EXERCICE 2018-2019, LE COMITÉ EXÉCUTIF A TENU
6 SÉANCES ORDINAIRES, 5 SÉANCES EXTRAORDINAIRES, 1 RÉUNION EN COMITÉ PLÉNIER.



Le Rapport annuel du protecteur de l'élève

Conformément aux dispositions de la LIP, le Protecteur de l'élève doit produire un rapport annuel contenant le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, de même que la nature des correctifs recommandés et les suites données par la Commission scolaire.

Le soussigné a agi à titre de Protecteur de l'élève à la Commission scolaire des Découvreurs pour l'année scolaire 2018-2019. À ce titre, il a eu à traiter quatorze (14) dossiers, dont six (6) plaintes formellement déposées. Il est à noter que le Protecteur de l'élève n'a pas comptabilisé les courriels ou les appels téléphoniques pour fins d'information et qui ne nécessitaient pas d'interaction avec des représentants de la Commission scolaire.

Voici comment se répartissent les problématiques soumises pour chacun de ces six (6) dossiers :

- 1 - Le classement d'un élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 2 - L'admission à un programme particulier (multisports);
- 3 - L'admission à une activité parascolaire;
- 4 - Un dossier concernant la violence dans l'école en général (à l'intérieur et dans la cour de l'école);
- 5 - Un dossier de violence pendant le transport scolaire;
- 6 - La contestation de note pour non-remise d'un travail.

Dans le cas des trois (3) plaintes liées au classement ou à l'admissibilité, celui lié au programme multisports a été reçu favorablement et l'élève a été admis au programme. Pour les deux (2) autres cas, la décision initiale a été maintenue. En ce qui concerne l'activité parascolaire qui consistait à la distribution des rôles pour une pièce de théâtre, rien ne permettait au protecteur de l'élève de remettre en question le processus de sélection utilisé par l'enseignant concerné.

Finalement, en ce qui a trait au classement dans une classe spécialisée, nous étions en présence d'un élève de 2^e année ayant des troubles graves de comportement mettant à risque, dans la classe régulière, les autres élèves et le personnel. Le protecteur de l'élève a recommandé l'intégration de l'élève dans une classe à effectif réduit avec support à l'enseignant.

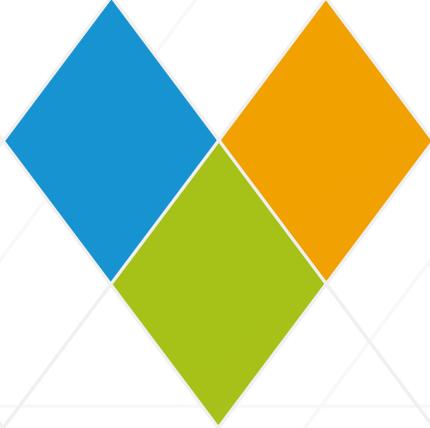
En ce qui concerne les deux (2) situations de violence, elles ont été traitées en priorité et à la satisfaction des parents à la suite des interventions du protecteur de l'élève auprès de la direction d'école et du responsable du transport scolaire. Les deux (2) situations ont cessé rapidement et ne se sont plus reproduites.

Pour la situation liée à la contestation d'une note pour non-remise de résultat, il a été démontré que l'enseignant a demandé à plusieurs reprises à l'élève la remise du travail, mais en vain. De plus, une communication en ce sens a également été acheminée aux parents. Les parents soulevaient que leur enfant a un trouble du déficit de l'attention, ce qui expliquerait les oublis. Or, ce trouble n'est pas diagnostiqué et les parents n'ont jamais évoqué ce problème, auquel cas la démarche de plan d'intervention aurait pu être enclenchée.

En ce qui concerne les huit (8) plaintes non officielles, dans tous les cas, les parents ne souhaitaient pas déposer de plainte officielle et désiraient être accompagnés et conseillés dans leur démarche.

Ces dossiers étaient très variés, allant du manque d'encadrement dans la classe au niveau insuffisant de services éducatifs adaptés pour un élève en difficulté et une contestation du processus d'évaluation. Sans que le dénouement soit nécessairement toujours favorable à la demande des parents, aucun d'entre eux n'a manifesté d'insatisfaction suite aux décisions de la Commission scolaire ou des écoles concernées.

Jean Beauchesne
Protecteur de l'élève



L'intimidation et la violence

En 2018-2019, douze (12) actes d'intimidation et de violence ont fait l'objet d'un rapport sommaire au Directeur général, et ce, en application des articles 13 et 96.12 de la LIP.

Les écoles primaires et les écoles secondaires ont réalisé de nombreuses activités pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence, lesquelles activités contribuent à l'acquisition et au développement de bonnes habitudes de vie respectueuses et tolérantes.

À L'ÉCOLE SAINT-MICHEL

» Rapport (s) relativement à des actes de violence et d'intimidation : 3

Petits ateliers sur la reconnaissance des émotions et la résolution de conflits, Affiches sur la gentillesse – Mois de l'autisme : activités conjointes avec des élèves du secteur régulier et des élèves du secteur de l'autisme – Conférence sur la cyberintimidation par la policière de l'école.

À L'ÉCOLE SAINT-MATHIEU

Présence de brigadiers scolaires et d'élèves médiateurs dans la cour d'école formés par l'AVSEC – Utilisation du carnet de route.

À L'ÉCOLE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Mise en œuvre d'un code de vie basé sur la bienveillance – Pratiques guidées de résolutions pacifiques de problèmes – Étroite collaboration entre l'équipe-école et le service de garde pour soutenir les élèves en difficulté.

À L'ÉCOLE FILTEAU

Brigadiers de la paix lors des récréations – Billets de dénonciation tous les mois – Formation des enseignants et des éducateurs en SDG pour une surveillance active dans la cour – Réaménagement de la surveillance lors des récréations afin de couvrir toutes les zones de jeux.

À L'ÉCOLE L'ÉTINCELLE-TROIS-SAISONS

» Rapport(s) relativement à des actes de violence et d'intimidation : 3

Animation d'ateliers en lien avec l'intimidation de la première à la sixième année - Création d'un « coin de l'amitié » du côté de Trois-Saisons – Collaboration avec l'organisme Espace région de Québec pour sensibiliser les élèves à l'importance de dénoncer les situations de violence et d'intimidation – Démarche de dénonciation élaborée et présentée au personnel enseignant.

À L'ÉCOLE FERNAND-SEGUIN

» Rapport (s) relativement à des actes de violence et d'intimidation : 1

Brigade de paix qui permet de diriger les élèves en toute sécurité – Brigade de médiation qui permet d'accompagner les élèves plus jeunes lors des conflits – Visite d'un policier-éducateur pour sensibiliser les élèves au phénomène de l'intimidation et de la cyberintimidation – Distribution de « cartons verts », qui permettent de souligner les bons gestes.



À L'ÉCOLE LE RUISSELET

Nouvel affichage dans les classes – Tournée dans les classes par le TES pour présenter les caractéristiques de l'intimidation – Procédure avec billets de dénonciation.

À L'ÉCOLE DES HAUTS-CLOCHERS

Activités d'éducation et de sensibilisation auprès des élèves (marches, chaîne de bonté, réflexions) – Billets de dénonciation – Ateliers sur les habiletés sociales aux 1^{er} et 2^e cycles – Comité travaillant sur l'intimidation à l'école.

À L'ÉCOLE DES CŒURS-VAILLANTS

» Rapport (s) relativement à des actes de violence et d'intimidation : 1

Présentation aux élèves des règles de vie et des zones de jeux de la cour afin que tous puissent jouer de façon harmonieuse et sécuritaire. Nous présentons le PP en début d'année aux élèves.

À L'ÉCOLE L'ARBRISSEAU

» Rapport(s) relativement à des actes de violence et d'intimidation : 1

Élaboration d'un plan de surveillance stratégique – Introduction au code de vie de suggestions d'intervention éducatives positives – Ateliers d'habiletés sociales.

À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-FOY

» Rapport(s) relativement à des actes de violence et d'intimidation : 1

Tournée des classes par les TES sur l'intimidation – Système de dénonciation – Ateliers sur les habiletés sociales et la gestion de conflit.

À L'ÉCOLE DU CAMPANILE

» Rapport(s) relativement à des actes de violence et d'intimidation : 1

Tournée des classes pour expliquer ce qu'est l'intimidation et quels en sont les différents acteurs : intimidateur, intimidé, témoin – Système de billets de dénonciation – Animation d'ateliers d'habiletés sociales par la technicienne en éducation spécialisée.

À L'ÉCOLE DES PIONNIERS

» Rapport(s) relativement à des actes de violence et d'intimidation : 1

Ateliers sur la gestion de conflits, la prévention de l'intimidation et les amitiés partagées – Activités sur la médiation, l'animation de la cour de récréation, les rencontres entre élèves, les appels aux parents et la gestion des conflits – Conférences – Réflexions sur le respect des différences.

Deux (2) des actes répertoriés ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève et aucun « autre événement » n'a été formellement considéré comme une intimidation ou une violence, en référence aux définitions de la LIP.

Plan d'engagement vers la **réussite**

2018
2022

Élèves,
jeunes et adultes

Réussite
de l'élève

Intégration
du numérique

Implication
politique

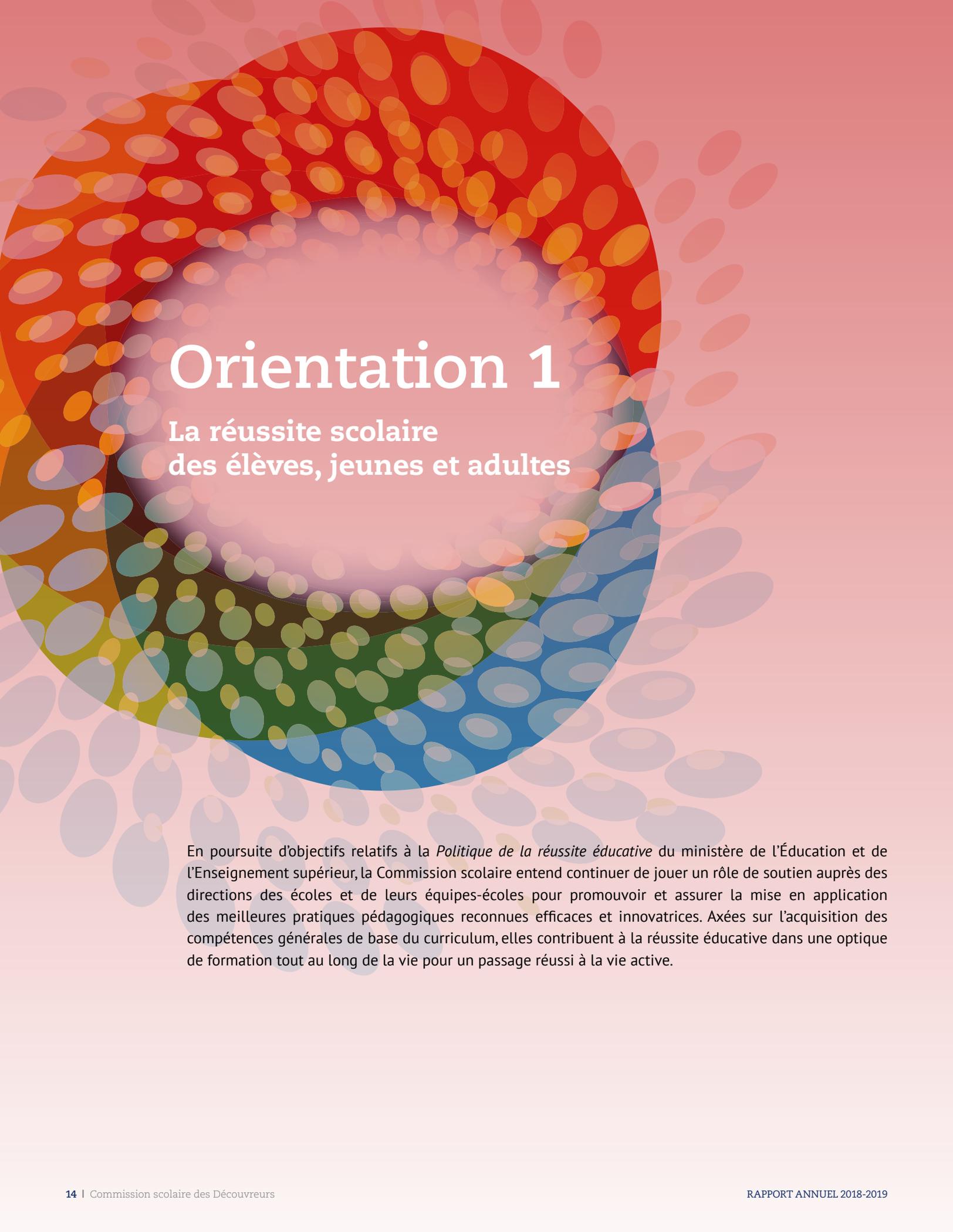
Environnement
d'apprentissage

Recrutement,
rétention et
perfectionnement
du personnel



Commission scolaire des
Découvreurs

Découvreurs **en tête!**



Orientation 1

La réussite scolaire des élèves, jeunes et adultes

En poursuite d'objectifs relatifs à la *Politique de la réussite éducative* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Commission scolaire entend continuer de jouer un rôle de soutien auprès des directions des écoles et de leurs équipes-écoles pour promouvoir et assurer la mise en application des meilleures pratiques pédagogiques reconnues efficaces et innovatrices. Axées sur l'acquisition des compétences générales de base du curriculum, elles contribuent à la réussite éducative dans une optique de formation tout au long de la vie pour un passage réussi à la vie active.

Orientation 1

» La qualité du français

Objectif : Améliorer le taux de réussite par l'acquisition de compétences adéquates en littératie.

» Le passage du primaire au secondaire

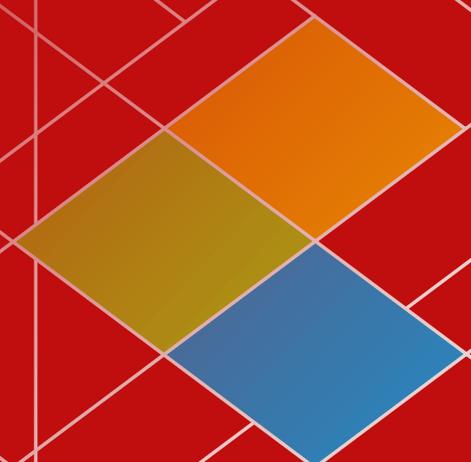
Objectif : Diminuer l'entrée en retard au secondaire.

» La réussite scolaire chez certains groupes

Objectif : Réduire l'écart de réussite en soutenant l'atteinte du plein potentiel de toutes les personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités.

» Le taux de diplomation et de qualification

Objectif : Augmenter le taux de diplomation et de qualification en valorisant et en reconnaissant l'engagement, la persévérance et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif.



Orientation 1

La réussite scolaire des élèves, jeunes et adultes

AXE 1 : LA QUALITÉ DU FRANÇAIS

La performance à l'épreuve d'écriture obligatoire de la 4^e année du primaire

| Indicateur du MEES | Cohorte élèves en 2016-2017 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|--|-----------------------------|-----------------|--|
| Le taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture en langue d'enseignement de la 4 ^e année du primaire | 91,0 % | 94,0 % | Maintenir un taux de réussite supérieur à 90,0 % |

AXE 2 : LE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE

La proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus

| Indicateur du MEES | Cohorte élèves en 2016-2017 | 2017-2018 | Cible 2022 |
|---|-----------------------------|-----------|--|
| Le taux de passage du primaire au secondaire des élèves de 13 ans ou plus | 12,7 % | 11,7 % | Maintenir la proportion entrant à 13 ans ou plus en deçà de 12,0 % |



AXE 3 : LA RÉUSSITE CHEZ CERTAINS GROUPES

L'écart du taux de diplomation et de qualification entre les filles et les garçons

| Indicateurs du MEES | Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016 | Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017 | Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018 | Cible 2022 |
|---|--|--|--|---|
| L'écart entre les filles et les garçons | Filles : 93,1 % Garçons : 86,0 % Écart : 7,1 % | Filles : 91,3 % Garçons : 84,5 % Écart : 6,8 % | Filles : 93,0 % Garçons : 85,2 % Écart : 7,8 % | Ramener l'écart à 6,1 % en référence à la cible du MEES |

L'écart du taux de diplomation et de qualification entre les EHDAA et les élèves ordinaires

| Indicateurs du MEES | Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016 | Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017 | Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018 | Cible 2022 |
|--|--|--|--|--|
| L'écart entre les EHDAA et les élèves ordinaires | Élèves ordinaires : 94,9 % EHDAA : 57,1 % Écart : 37,8 % | Élèves ordinaires : 93,4 % EHDAA : 57,3 % Écart : 36,1 % | Élèves ordinaires : 95,7 % EHDAA : 61,2 % Écart : 34,5 % | Ramener l'écart à 25,3 % en référence à la cible du MEES |

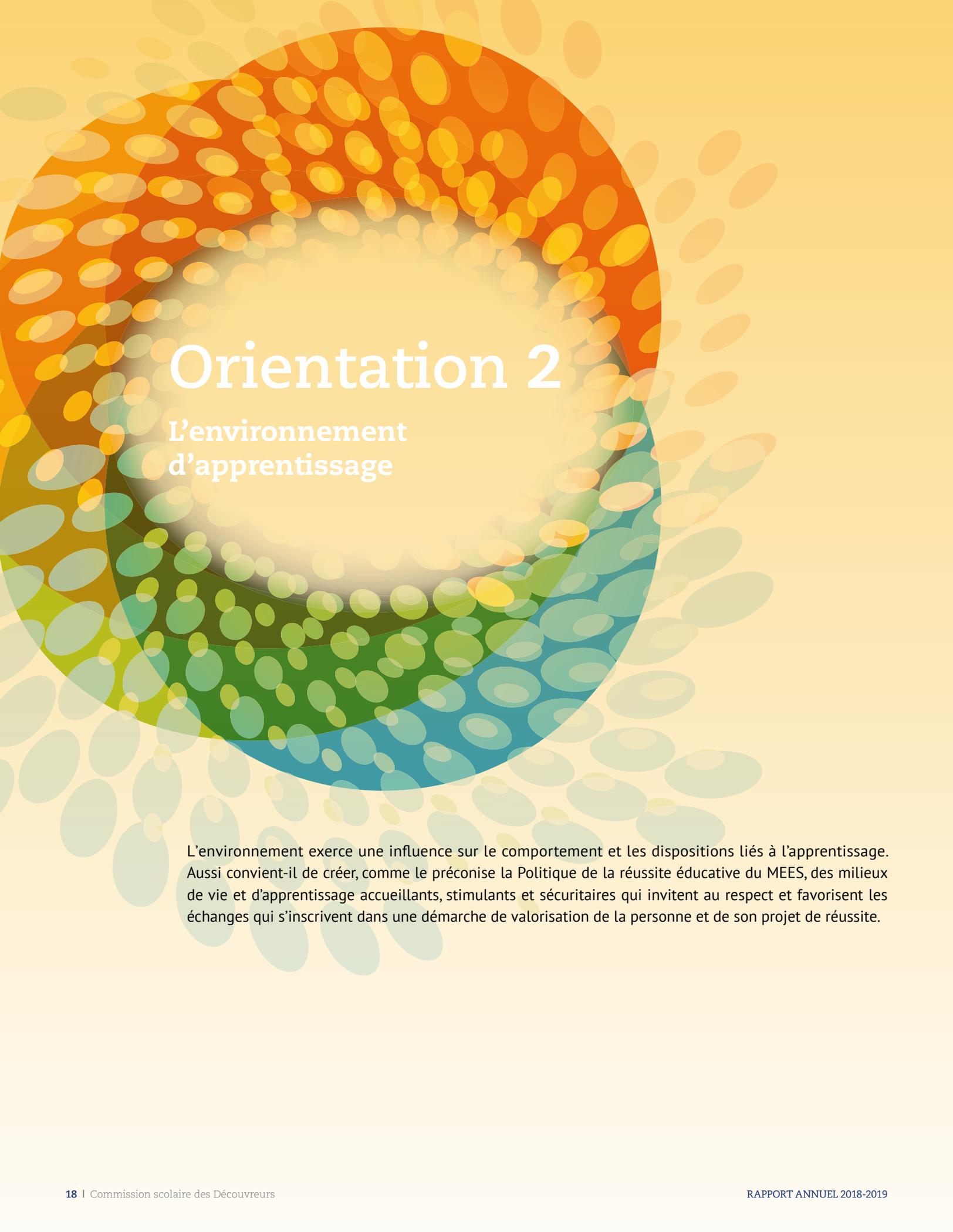
L'écart du taux de diplomation et de qualification entre les élèves non immigrants et les élèves immigrants

| Indicateurs du MEES | Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016 | Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017 | Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018 | Cible 2022 |
|--|---|---|---|---|
| L'écart entre les élèves non immigrants et les élèves immigrants (première génération) | Non-immigrants : 90,8 % Immigrants : 84,8 % Écart : 6,0 % | Non-immigrants : 88,8 % Immigrants : 82,1 % Écart : 6,7 % | Non-immigrants : 89,0 % Immigrants : 85,4 % Écart : 3,6 % | Ramener l'écart à 3,0 % en référence à la cible du MEES |

AXE 4 : LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

Le taux de diplomation et de qualification

| Indicateur du MEES | Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016 | Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018 | Cible 2022 |
|---|--|--|--|
| Taux de diplomation et de qualification | 89,7 % | 89,0 % | Atteindre un taux de diplomation et de qualification de 91,0 % |



Orientation 2

L'environnement d'apprentissage

L'environnement exerce une influence sur le comportement et les dispositions liés à l'apprentissage. Aussi convient-il de créer, comme le préconise la Politique de la réussite éducative du MEES, des milieux de vie et d'apprentissage accueillants, stimulants et sécuritaires qui invitent au respect et favorisent les échanges qui s'inscrivent dans une démarche de valorisation de la personne et de son projet de réussite.

Orientation 2

» La bienveillance envers les élèves

Objectif : Mettre à la disposition des établissements un programme de citoyenneté numérique qui développe des relations personnelles et sociales bienveillantes, enrichissantes et responsables.

» L'activité physique chez les jeunes

Objectif : Soutenir les milieux dans la mise en place de pratiques favorisant l'activité physique chez les élèves du primaire.

» La qualité des infrastructures et de l'environnement

Objectifs : Améliorer l'état de nos bâtiments.

Outiller sur une base régulière les établissements au sujet des meilleures pratiques en matière d'environnement physique propice à l'apprentissage.

» L'actualisation de l'offre de service

Objectif : Encourager et outiller les établissements afin de développer des modalités innovantes d'application de leur offre de service.



AXE 1 : L'ENVIRONNEMENT ACCUEILLANT, STIMULANT ET SÉCURITAIRE

La bienveillance envers les élèves

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|---------------------------------------|------------|------------------|--|
| Le programme de citoyenneté numérique | Inexistant | Travaux en cours | Rendre le programme disponible auprès des établissements |

L'activité physique chez les jeunes

| Indicateur du MEES | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|--|-----------|-----------------|---|
| Le nombre d'écoles qui permettent aux élèves de bouger 60 minutes et plus par jour | 5 | 7 | Atteindre l'objectif dans toutes les écoles primaires |



AXE 2 : LA QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES

La qualité des infrastructures

| Indicateur du MEES | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|---|-----------|-----------------|---|
| L'état des bâtiments (nombre de bâtiments visés dont l'état est satisfaisant) | 25,0 % | 25,0 % | Restaurer dans un état satisfaisant 85 % des bâtiments |

L'environnement physique propice à l'apprentissage

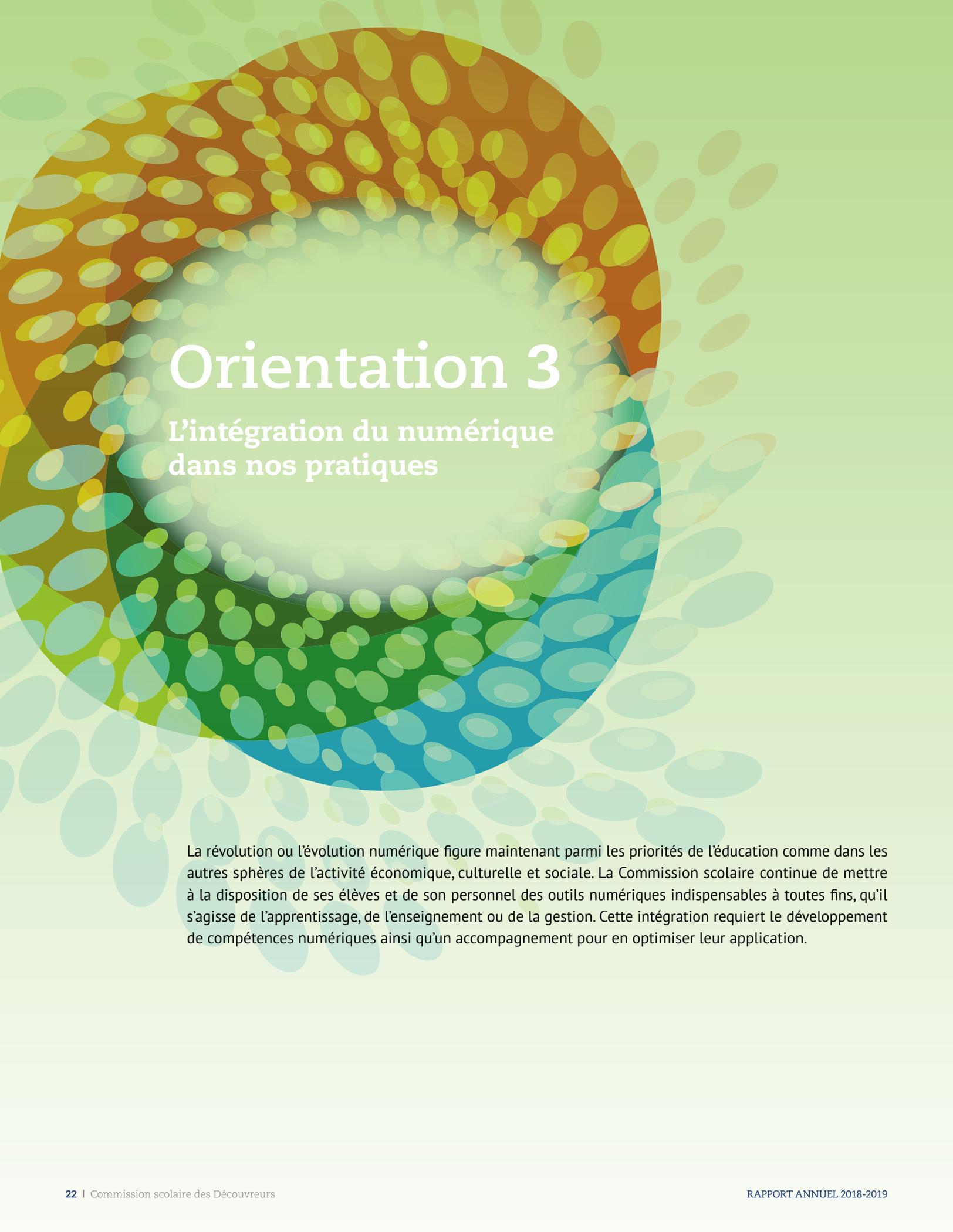
| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|--------------------------------------|-----------|-----------------|--------------------------------|
| La disponibilité de la documentation | Aucune | Aucune | Produire un document par année |

AXE 3 : L'OFFRE DE SERVICE

L'actualisation de l'offre de service

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|--|-----------|-----------------|---|
| Le nombre de projets éducatifs mis à jour | Aucun | 19 | Actualiser tous les projets éducatifs des établissements |





Orientation 3

L'intégration du numérique dans nos pratiques

La révolution ou l'évolution numérique figure maintenant parmi les priorités de l'éducation comme dans les autres sphères de l'activité économique, culturelle et sociale. La Commission scolaire continue de mettre à la disposition de ses élèves et de son personnel des outils numériques indispensables à toutes fins, qu'il s'agisse de l'apprentissage, de l'enseignement ou de la gestion. Cette intégration requiert le développement de compétences numériques ainsi qu'un accompagnement pour en optimiser leur application.

Orientation 3

» Le développement des technologies

Objectif : Accroître la capacité de développer pour soutenir l'intégration du numérique dans nos pratiques administratives et pédagogiques.

» La technologie au service de la pédagogie

Objectif : Mettre en place des infrastructures qui permettent d'exploiter efficacement les technologies et de lever les obstacles à une pleine utilisation des ressources numériques disponibles.

» L'efficacité administrative

Objectifs : Exploiter les ressources en infonuagique dans les opérations administratives pour susciter le travail collaboratif et le partage d'information.

Déployer les progiciels de gestion intégrés (composantes de Mosaïk) afin d'unifier les bases de données et de les exploiter pleinement.

» L'accompagnement et le soutien

Objectif : Mettre en place les conditions pour accroître l'utilisation des technologies.



Orientation 3

L'intégration du numérique dans nos pratiques

AXE 1 : L'ENVIRONNEMENT ACCUEILLANT, STIMULANT ET SÉCURITAIRE

La capacité de faire évoluer et d'innover

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|--|---|---|--|
| Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) consacrés au développement | Temps consacré de 2,8 ETP au secteur TI pour une capacité de 15 % | Temps consacré de 3,5 ETP au secteur TI pour une capacité de 18 % | Ajouter l'équivalent de 4,65 ETP pour une capacité de 25 % |

AXE 2 : LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE

La performance du réseau Internet

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|---------------------------------------|--|--|---|
| L'étendue de la période de congestion | Saturation du réseau en période de pointe : entre 10 h et 14 h | Saturation du réseau en période de pointe : entre 11 h et 13 h | Éliminer la congestion sur les heures de classe |

Le pourcentage de la couverture interne

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|---|--|--|---|
| Le pourcentage de la couverture interne | Dans chaque établissement : environ 50 % | Dans chaque établissement : environ 65 % | Rendre disponible le réseau sans fil dans tous les établissements |



AXE 3 : L'EFFICIENCE ADMINISTRATIVE

L'exploitation des outils en infonuagique

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|--|---|---|--|
| Le nombre de sites administratifs de collaboration créés | Espaces de travail collaboratif utilisés : 20 | Espaces de travail collaboratif utilisés : 40 | Mettre en place 100 sites de collaboration |

Le regroupement des bases de données

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|--|--|--|-------------------|
| Le nombre de nouvelles composantes déployées | Nombre de composantes Mosaïk déployées : 3 | Nombre de composantes Mosaïk déployées : 3 | Ajouter 5 modules |

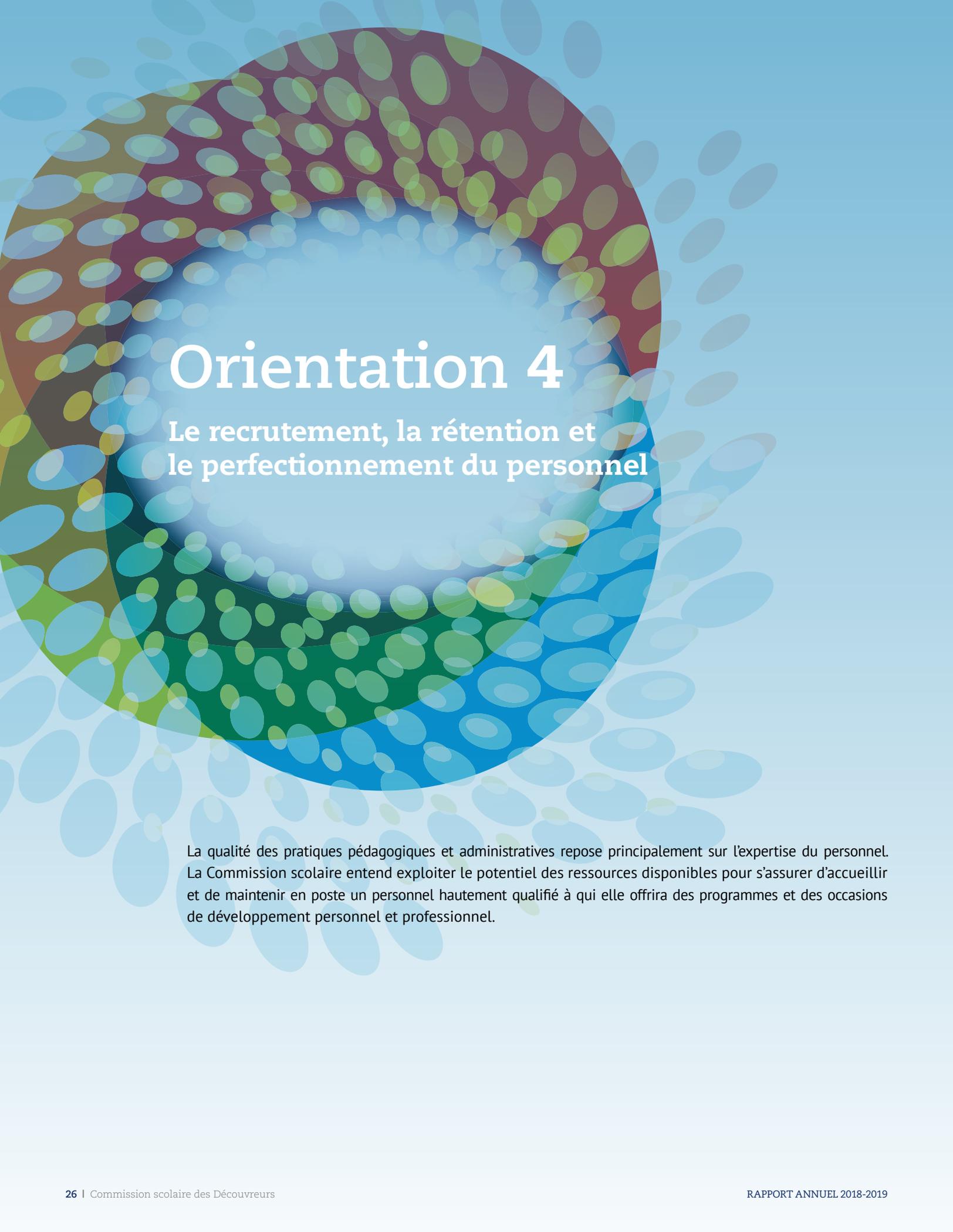
AXE 4 : L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN

Le soutien au Centre de service des technologies de l'information (CSTI) pour une demande non urgente

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|---|
| Le délai moyen de résolution | 5 jours ouvrables | 5 jours ouvrables | Diminuer à 2 jours ouvrables le délai moyen |

Le soutien par les Services éducatifs pour le déploiement de la stratégie numérique du MEES

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|-------------------------------------|-----------|--|--------------------------------------|
| L'accompagnement des établissements | Aucun | Tous les établissements sont accompagnés | Accompagner 100 % des établissements |



Orientation 4

Le recrutement, la rétention et le perfectionnement du personnel

La qualité des pratiques pédagogiques et administratives repose principalement sur l'expertise du personnel. La Commission scolaire entend exploiter le potentiel des ressources disponibles pour s'assurer d'accueillir et de maintenir en poste un personnel hautement qualifié à qui elle offrira des programmes et des occasions de développement personnel et professionnel.

Orientation 4

» Le recrutement du personnel

Objectif : Assurer un niveau d'efficacité optimal dans le recrutement.

» La rétention du personnel

Objectifs : Offrir un accueil et une intégration adaptés à chaque employé.
Assurer un environnement de travail sain, sécuritaire et stimulant.

» Le perfectionnement et le développement professionnel

Objectifs : Mettre en application un plan de formation adapté aux nouvelles plateformes numériques pour le personnel administratif.
Poursuivre le développement professionnel organisé pour le corps d'emploi technicien en éducation spécialisée.
Susciter et appuyer les initiatives d'approches pédagogiques collaboratives chez les directions et le personnel enseignant.



AXE 1 : LES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Le recrutement du personnel

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|---|-----------|-----------------|-----------------------------|
| Le taux de dotation des postes à pourvoir (jours des postes vacants/jours totaux) | 97,0 % | 97,21 % | Maintenir un taux de 97,0 % |

La rétention du personnel après 1 an, 2 ans, 5 ans

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|---|---|--|---|
| Le taux de roulement du personnel (nombre d'employés qui restent en poste après 1 an, 2 ans, 5 ans/nombre total d'employés) | Après 1 an : 85,0 % Après 2 ans : 82,0 % Après 5 ans : 78,0 % | Après 1 an : 88,50 % Après 2 ans : 87,07 % Après 5 ans : 80,96 % | Maintenir les taux actuels : 1 an : 85,0 % toujours à l'emploi 2 ans : 82,0 % toujours à l'emploi 5 ans : 78,0 % toujours à l'emploi |

Un environnement sain, sécuritaire et stimulant

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|--|---|--|--|
| La comparaison des résultats des sondages de 2018-2019 et de 2020-2021 | Sondage auprès des employés pour établir un niveau de satisfaction en 2018-2019 | Taux de réponse : 67,0 % Les employés étant généralement satisfaits de leur travail à la Commission scolaire des Découvreurs – Bon climat de travail – Place à l'amélioration concernant l'accueil et la reconnaissance | Améliorer le niveau de satisfaction des employés relatif à leur environnement de travail |
| Le nombre d'accidents déclarés et reconnus par la CNESST | 37 accidents | 35 accidents | Diminuer le nombre de 10,0 % |

AXE 2 : LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL

En infonuagique

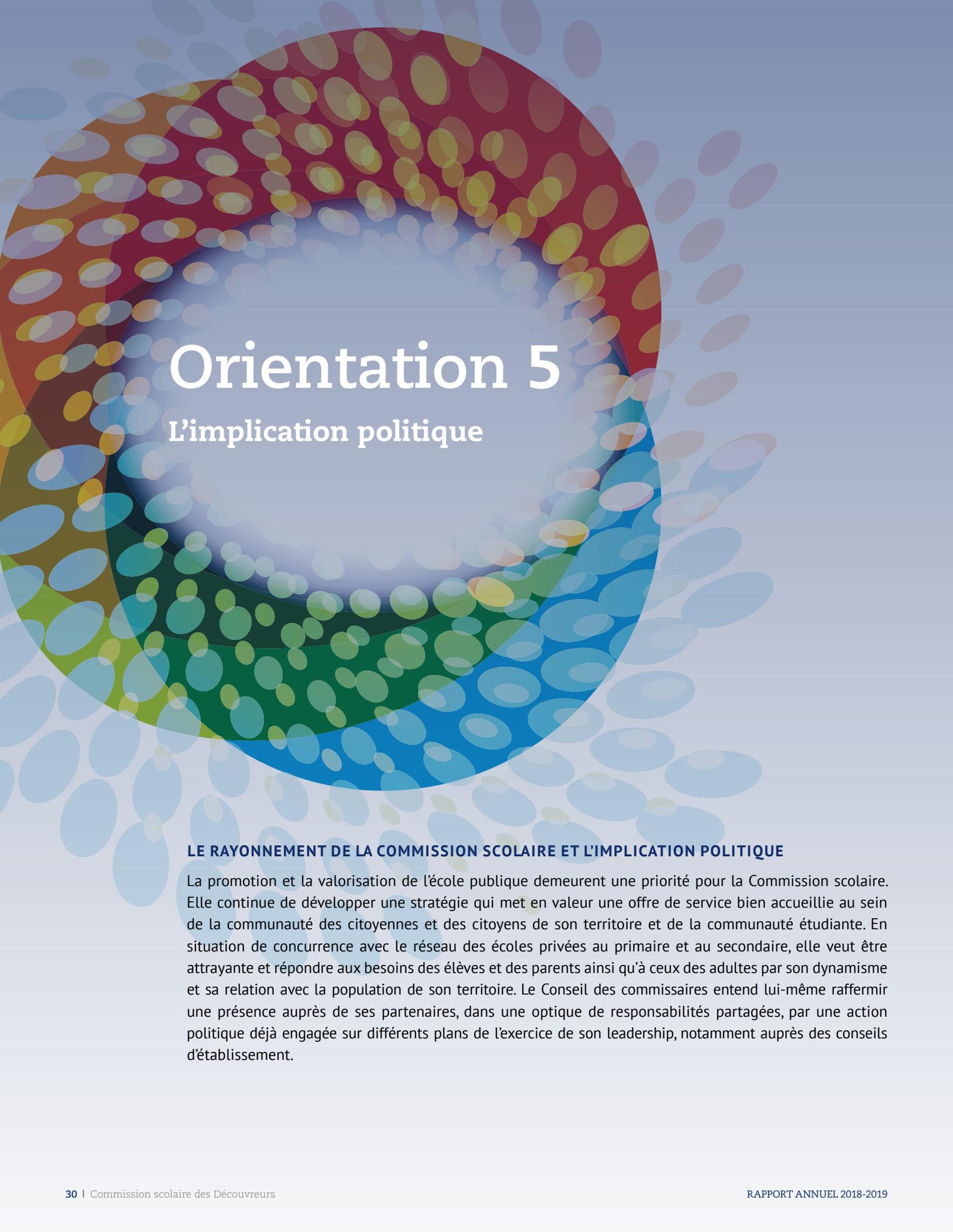
| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|--|-------------|-----------------|--|
| Le nombre d'employés administratifs formés | 50 employés | 130 | Offrir cette formation à 300 employés administratifs |

En éducation spécialisée

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| Le nombre de formations par année | Une formation collective | Une formation collective | Organiser au moins une formation collective par année |

Approches collaboratives du personnel de direction et du personnel enseignant

| Indicateur | 2017-2018 | Au 30 juin 2019 | Cible 2022 |
|---|--|--|---|
| Le nombre de communautés de pratique | 2 communautés de pratique issues du projet CAR | 2 communautés de pratique issues du projet CAR | Former 6 communautés de pratique |
| Le nombre de communautés d'apprentissage professionnelles | Aucune | 3 communautés d'apprentissage professionnelles | Former au moins 15 communautés d'apprentissage professionnelles |



Orientation 5

L'implication politique

LE RAYONNEMENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET L'IMPLICATION POLITIQUE

La promotion et la valorisation de l'école publique demeurent une priorité pour la Commission scolaire. Elle continue de développer une stratégie qui met en valeur une offre de service bien accueillie au sein de la communauté des citoyennes et des citoyens de son territoire et de la communauté étudiante. En situation de concurrence avec le réseau des écoles privées au primaire et au secondaire, elle veut être attrayante et répondre aux besoins des élèves et des parents ainsi qu'à ceux des adultes par son dynamisme et sa relation avec la population de son territoire. Le Conseil des commissaires entend lui-même raffermir une présence auprès de ses partenaires, dans une optique de responsabilités partagées, par une action politique déjà engagée sur différents plans de l'exercice de son leadership, notamment auprès des conseils d'établissement.

Orientation 5

» Les communications entre les instances de la CSDD

Objectif :

Enrichir et bonifier les communications entre les différentes instances que sont : le Conseil des commissaires, les conseils d'établissements et le Comité de parents.

- Mieux informer ces instances des décisions du Conseil des commissaires.
- Être à l'écoute des conseils d'établissement et du Comité de parents.
- Promouvoir les évènements de chacune de ces instances.

Les valeurs de respect et d'ouverture sont importantes pour les membres du Conseil des commissaires. C'est pourquoi ils favorisent des relations harmonieuses avec leurs principaux partenaires.

Tout au long de l'année, des communications en continu ont été maintenues entre le président du Conseil des commissaires et le président du Comité de parents.

Des bourses d'initiatives parentales sont remises depuis quelques années par le Comité de parents et le Comité de parents des élèves HDAA. En 2018-2019, la cérémonie s'est déroulée le 10 avril 2019 et ce, en présence du président du Comité de parents, du président du Comité de parents des élèves HDAA et du président du Conseil des commissaires.

Une rencontre citoyenne a été organisée, le 13 novembre 2018, afin de permettre aux parents et aux commissaires de mieux comprendre le financement et la répartition des ressources entre le Ministère, la Commission scolaire et les établissements.

De plus, les commissaires ont participé aux rencontres des conseils d'établissement assurant ainsi un trait d'union entre les écoles et les citoyens.

Toutes les demandes d'intervention du public au Conseil des commissaires ont été acceptées et des suivis rigoureux ont été assurés aux différents intervenants.

» Des mécanismes d'appui aux initiatives pédagogiques

Objectif :

Développer des mécanismes et des mesures d'appui aux initiatives pédagogiques venant de nos écoles, de nos centres et de leurs acteurs.

- Instituer une pratique de reconnaissance des actions de nos employés.

Pour l'année 2018-2019, des bourses de persévérance ont été décernées à un élève de chacune de nos (4) quatre écoles secondaires lors des soirées de finissantes et finissants. Un commissaire présent pour chacune de ces soirées est venu témoigner de l'importance accordée par le Conseil des commissaires à la réussite et à la persévérance scolaires. Ces sommes sont issues d'une ponction au salaire des commissaires.

Aussi, à l'initiative d'une classe de 5^e année, une Politique environnementale liée à l'élimination des bouteilles d'eau à usage unique a été adoptée par le Conseil des commissaires.

» Les partenariats entre les acteurs de notre communauté

Objectif :

Instaurer, valoriser et soutenir des partenariats entre les principaux acteurs de notre communauté.

- Explorer la possibilité de créer une fondation sous la bannière de la Commission scolaire, en complémentarité avec ses établissements.

Les démarches en vue de la création d'une fondation ont été avalisées lors du Conseil des commissaires du 26 février 2019. La composition du Conseil d'administration a du même coup été adoptée.

La CSDD a signé le Pacte environnemental et invité ses partenaires membres de la Fédération des commissions scolaires du Québec à emboîter le pas.

Enfin, le Conseil des commissaires a donné son aval à un partenariat éventuel avec un Centre de la petite enfance (CPE) afin d'envisager l'aménagement de ce dernier sur le terrain d'une école et ainsi créer un projet pilote permettant la continuité dans le parcours entre le CPE et l'école primaire.



Les affaires corporatives

Les grands dossiers suivants ont été traités en relation avec des besoins conjoncturels et des opérations relatives à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

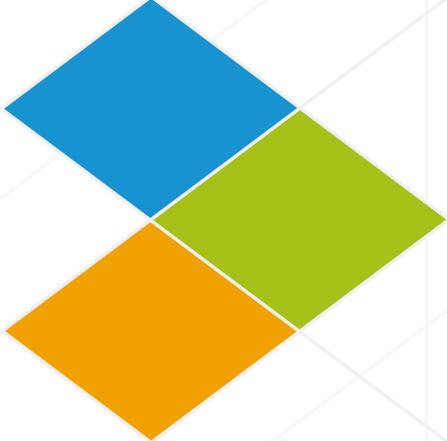
Vérificateur général du Québec

Les dispositions de l'article 30.1 de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ c. V-5.01) permettent, si jugé opportun et pour tout exercice financier au cours duquel est accordée une subvention par un organisme du gouvernement, d'agir à titre d'auditeur des livres et des comptes du bénéficiaire de la subvention, lorsque ce bénéficiaire est un organisme du réseau de la santé et des services sociaux ou du réseau de l'éducation faisant partie du périmètre comptable du gouvernement. En application de ces dispositions, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a décidé de réaliser l'audit des états financiers de la Commission scolaire des Découvreurs (l'entité) pour les années 2018-2019 et 2019-2020.

Centre d'éducation des adultes des Découvreurs

Les travaux de réaménagement du Centre du Phénix et des locaux de l'ancienne École Madeleine-Bergeron ont débuté en 2017-2018, à la suite de l'autorisation du MEES relative à la vente de l'immeuble du Centre de la Pointe-de-Sainte-Foy.

Ces travaux de réaménagement ont permis la centralisation des opérations des trois points de service de l'éducation des adultes pour l'année 2018-2019.



Les affaires corporatives

Structure administrative du Centre administratif

Pour la Direction générale :

- » Reclassement du poste de chef de secrétariat en poste d'agent d'administration.
- » Déplacement du poste de DGA-secrétaire général au poste DGA-DRH et création d'un poste de Direction de service du secrétariat général et communication.

Pour le Service des technologies :

- » Création d'un Service des technologies de l'information et reclassement du poste de Direction adjointe en poste de Direction du même service.

Pour les Services éducatifs :

- » Création d'un poste de coordonnateur et reclassement du poste d'agent d'administration en poste de régisseur.

Pour le Service des ressources matérielles :

- » Abolition d'un poste de régisseur.
- » Création d'un poste de coordonnateur.
- » Création d'un poste de contremaître.

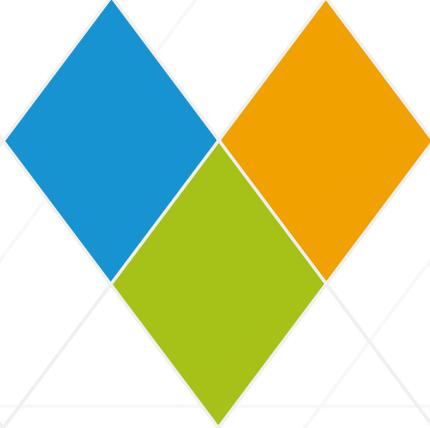
Pour le Service des finances et du transport scolaire :

- » Ajout d'une Direction adjointe en lieu et place d'un coordonnateur aux ressources financières.
- » Ajout d'un régisseur en lieu et place d'un coordonnateur au transport.

Les infrastructures

Dans le cadre de l'agrandissement du Pavillon Laure-Gaudreault de l'École des Pionniers, les ententes suivantes ont été conclues avec la Ville de l'Ancienne-Lorette :

- » Entente portant sur le versement d'une aide financière par la Ville dans le cadre du projet d'agrandissement de l'École des Pionniers (Pavillon Laure-Gaudreault).
- » Entente portant sur les conditions d'utilisation mutuelle des gymnases et des salles polyvalentes des écoles primaires et secondaires, de locaux supplémentaires pour le PVE, des centres de loisirs, des équipements sportifs et de matériel et de locaux spécialisés.
- » Entente relative à l'aménagement, à l'entretien et à l'utilisation des aires de jeux, des terrains sportifs et autres aménagements situés dans les cours d'écoles primaires et d'écoles secondaires, et dans les parcs adjacents aux écoles sises sur le territoire de la Ville et aux coûts s'y rattachant.



La Commission scolaire en chiffres

| Établissements | |
|---|----|
| 23 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES | |
| Écoles primaires | 15 |
| École primaire-secondaire | 1 |
| École primaire-secondaire pour les élèves handicapés | 1 |
| Écoles secondaires | 3 |
| Centres de formation professionnelle | 2 |
| Centre d'éducation des adultes en (1) un point de service | 1 |

| Clientèle adulte | |
|---------------------------|-------|
| 2017-2018 | |
| Formation générale | 2 091 |
| Formation professionnelle | 1 787 |

| Clientèle scolaire jeune | |
|--------------------------|----------------------|
| 2018-2019 | |
| Préscolaire | 1 054 dont 46 EHDAA |
| Primaire | 6 663 dont 383 EHDAA |
| Secondaire | 4 238 dont 242 EHDAA |
| TOTAL | 11 955 |

| Services de garde | |
|--|--------|
| 2018-2019 | |
| Écoles primaires | |
| Points de service en milieu scolaire | 22 |
| Élèves inscrits « réguliers » | 4 963 |
| Élèves « sporadiques » | 1 739 |
| Taux de participation « réguliers » | 64,3 % |
| Taux de participation avec les « sporadiques » | 86,8 % |

| Service du transport scolaire en 2018-2019 | |
|---|--|
| Nombre d'élèves transportés | Nombre de véhicules en service |
| 2 348 au primaire et 2 750 au secondaire, pour un total de 5 098, dont 1 111 de niveau secondaire sont intégrés au transport en commun. | 49 autobus, 10 minibus, 7 minibus adaptés et 18 berlines, lesquels parcourent 6 002 kilomètres par jour sur 389 trajets. |

La Commission scolaire en chiffres

| Ressources humaines | |
|------------------------------------|--------------|
| Personnel enseignant | 1 179 |
| Personnel de soutien | 842 |
| Personnel professionnel | 125 |
| Personnel-cadre | 87 |
| TOTAL D'EMPLOYÉS | 2 233 |
| Départs à la retraite en 2017-2018 | 85 |

| Contrats de services | |
|---|------------|
| 2018-2019 | |
| Nombre de contrats de services octroyés à des entreprises comportant une dépense de 25 000 \$ et plus pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. | 11 |
| Valeur totale de ces contrats avant taxes | 447 663 \$ |
| Renseignements fournis en application de l'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public et des sociétés d'état (RLRQ c. G-1.001). | |

| Ententes de scolarisation | | | |
|--|------------|---|------------|
| Élèves de l'extérieur du territoire de la CSDD inscrits en adaptation scolaire dans nos écoles | 103 | Élèves du territoire de la CSDD inscrits en adaptation scolaire dans des écoles d'un autre territoire | 57 |
| Élèves de l'extérieur du territoire de la CSDD inscrits au secteur régulier dans nos écoles | 397 | Élèves du territoire de la CSDD inscrits au secteur régulier dans des écoles d'un autre territoire | 174 |
| TOTAL | 500 | TOTAL | 231 |

| Ressources matérielles | |
|---|---------------------|
| Travaux majeurs réalisés en 2018-2019 | |
| Mesures 50621 et 50622 de 2017-2018 | |
| « Maintien des bâtiments » | |
| - Réfection de fenêtres, de portes extérieures et de l'enveloppe extérieure | 4 120 114 \$ |
| - Réfection de toiture | 1 070 000 \$ |
| - Mise aux normes de cages d'issue, alarme incendie | 700 000 \$ |
| Mesure 30850 de 2018-2019 | |
| « Amélioration de l'accessibilité des immeubles » | 88 902 \$ |
| Allocation de base 2018-2019 | |
| - Travaux d'entretien, de réparation et de transformation des immeubles | 1 656 166 \$ |
| TOTAL | 7 635 182 \$ |

| Technologies de l'information | |
|---|-------|
| 2018-2019 | |
| Ordinateurs portables | 2 000 |
| Ordinateurs de table | 4 000 |
| ChromeBook | 1 000 |
| Tablettes Ipad | 2 000 |
| Tableaux interactifs | 725 |
| Au cours des quatre prochaines années, le plan d'action numérique en éducation du MEES permettra d'augmenter et de diversifier davantage ce parc informatique disponible pour le personnel enseignant et les élèves. | |
| Pour supporter l'utilisation de ces périphériques, les usagers peuvent compter sur un réseau filaire et sans fil performant et sécuritaire. On dénombre près de 800 bornes sans fil disponibles dans l'ensemble des établissements. | |

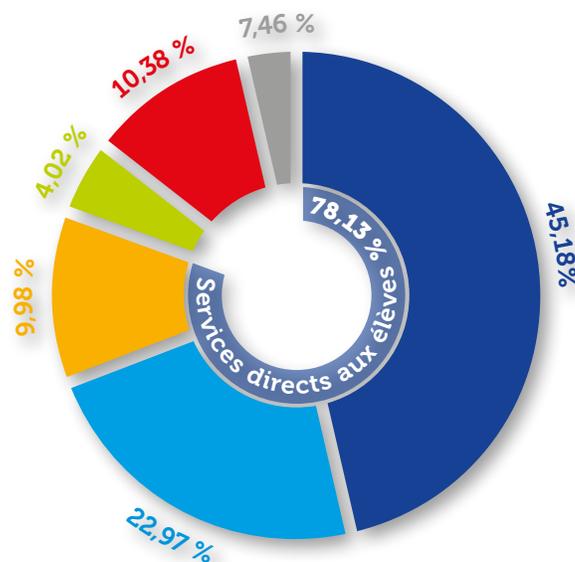
La Commission scolaire en chiffres



| Résultats de l'exercice 2018-2019 | |
|--|------------------------------|
| REVENUS | |
| Subventions de fonctionnement du MEES | 118 504 804 \$ |
| Taxe scolaire | 28 595 394 \$ |
| Autres revenus | 22 329 598 \$ |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | 5 017 629 \$ |
| TOTAL | 174 447 425 \$ |
| CHARGES | |
| Activités d'enseignements et formation | 79 953 066 \$ |
| Activités de soutien à l'enseignement et à la formation | 40 654 068 \$ |
| Services d'appoint : transport scolaire et services de garde | 17 664 972 \$ |
| Activités administratives centralisées | 7 110 663 \$ |
| Activités relatives aux biens meubles et immeubles | 18 370 676 \$ |
| Activités connexes | 12 520 702 \$ |
| Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux | 682 253 \$ |
| TOTAL | 176 956 400 \$ |
| DÉFICIT DE L'EXERCICE | <u>(2 508 975) \$</u> |
| Un rapport financier détaillé pour 2018-2019 est disponible sur le site de la Commission scolaire. | |

| Excédent accumulé disponible au 30 juin 2019 | |
|---|------------------------------|
| Excédent accumulé au 30 juin 2019 | 8 233 972 \$ |
| Moins : Valeur comptable des terrains | (7 755 583) \$ |
| Subvention de financement des avantages sociaux | (7 080 156) \$ |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE AU 30 JUIN 2018 | <u>(6 601 767) \$</u> |
| La Commission scolaire n'a pas de surplus disponible lui permettant de réduire l'impact des compressions budgétaires. | |

Distribution des dépenses



- Enseignement et formation
- Soutien à l'enseignement et à la formation
- Services d'appoint : transport scolaire, services de garde
- Activités administratives
- Activités relatives aux biens meubles et immeubles
- Activités connexes

Les établissements scolaires : écoles et centres

| Écoles primaires | Élèves | Écoles primaires | Élèves |
|---|--------|--|--------|
| École Les Bocages | 407 | École Le Ruisseau | 366 |
| École des Pionniers Pavillon Marguerite-Bourgeois | 272 | École du Campanile | 267 |
| École des Pionniers Pavillon De La Salle | 562 | École des Cœurs-Vaillants | 448 |
| École L'Arbrisseau | 292 | École Filteau | 485 |
| | | École Saint-Mathieu | 361 |
| École Marguerite-D'Youville | 287 | École Sainte-Geneviève | 245 |
| École Les Sources | 403 | École Notre-Dame-de-Foy | 232 |
| École Les Primevères – Jouvence École Les Primevères | 417 | École Fernand-Seguin | 426 |
| École Les Primevères – Jouvence École Jouvence | 179 | École Saint-Michel | 472 |
| École L'Étincelle – Trois-Saisons École L'Étincelle | 201 | École Saint-Louis-de-France – St-Yves École Saint-Louis-de-France I | 161 |
| École L'Étincelle – Trois-Saisons École Trois-Saisons | 133 | École Saint-Louis-de-France – St-Yves École Saint-Louis-de-France II | 212 |
| École des Hauts-Clochers Pavillon Notre-Dame | 401 | École Saint-Louis-de-France – St-Yves École Saint-Yves | 194 |
| École des Hauts-Clochers Pavillon Saint-Charles | 246 | École Madeleine-Bergeron | 48 |
| 25 ÉCOLES POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE ET DU PRIMAIRE Total : 7 717 en 2018-2019 | | | |

| Écoles secondaires | Élèves | Centres de formation | Élèves |
|--|--------|---|--------|
| École des Pionniers Pavillon Laure-Gaudreault | 408 | Centre d'éducation des adultes Centre du Phénix | 2 091 |
| École secondaire De Rochembelle | 1 627 | | |
| Collège des Compagnons | 1 214 | | |
| ❖ Le Goût d'entreprendre | 17 | CFP Maurice-Barbeau | 951 |
| École secondaire polyvalente de l'Ancienne-Lorette | 916 | | |
| ❖ L'Escale | 13 | CFP Marie-Rollet | 836 |
| École Madeleine-Bergeron | 43 | | |
| 5 ÉCOLES SECONDAIRES ET 2 POINTS DE SERVICE ❖ Total : 4 238 élèves en 2018-2019 | | 3 CENTRES DE FORMATION Total : 3 878 élèves en 2018-2019 | |

ANNEXE II

La gestion et le contrôle des effectifs

Il a été prévu en application de l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs et des réseaux du secteur public et des sociétés d'état* (RLRQ c. G-1.001) que les organismes du secteur public fournissent un état des effectifs relatif au nombre d'heures rémunérées par catégories d'emploi. À cet effet, voici le dénombrement des effectifs pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

| CATÉGORIES D'EMPLOI | AVRIL 2017 À MARS 2018 | | | |
|--|------------------------|------------------------|---------------------------|---|
| | Heures travaillées | Heures supplémentaires | Total d'heures rémunérées | Nombre d'employés pour la période visée |
| 1 Personnel d'encadrement | 134 445,56 | 0,00 | 134 445,56 | 79 |
| 2 Personnel professionnel | 154 980,59 | 309,00 | 155 289,59 | 107 |
| 3 Personnel infirmier | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0 |
| 4 Personnel enseignant | 1 419 576,39 | 1 140,37 | 1 420 716,76 | 1 428 |
| 5 Personnel de bureau, technicien et assimilé | 959 579,84 | 2 633,54 | 962 213,38 | 1 214 |
| 6 Agents de la paix | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0 |
| 7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 121 479,16 | 2 014,66 | 123 493,82 | 90 |
| 8 Étudiants et stagiaires | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0 |
| TOTAL | 2 790 061,54 | 6 097,57 | 2 796 159,11 | 2 918 |

| CATÉGORIES D'EMPLOI | AVRIL 2018 À MARS 2019 | | | |
|--|------------------------|------------------------|---------------------------|---|
| | Heures travaillées | Heures supplémentaires | Total d'heures rémunérées | Nombre d'employés pour la période visée |
| 1 Personnel d'encadrement | 143 224,67 | 0,00 | 143 114,67 | 85 |
| 2 Personnel professionnel | 176 566,87 | 409,50 | 176 916,37 | 140 |
| 3 Personnel infirmier | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0 |
| 4 Personnel enseignant | 1 430 059,55 | 679,50 | 1 430 739,05 | 1 472 |
| 5 Personnel de bureau, technicien et assimilé | 969 801,37 | 2 980,91 | 972 782,28 | 1 247 |
| 6 Agents de la paix | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0 |
| 7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 119 339,58 | 1 743,40 | 121 082,98 | 88 |
| 8 Étudiants et stagiaires | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0 |
| TOTAL | 2 838 992,04 | 5 813,31 | **2 844 805,35 | 3 032 |

** REMARQUES

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a transmis à la Commission scolaire le 31 juillet 2018 son niveau d'effectif visé en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 soit 2 758 871,37 heures. Cette cible était basée sur la cible établie pour la période précédente majorée d'un nombre d'heures estimées par le MEES pour tenir compte des investissements futurs consentis par le MEES pour la période visée.

Or, suite au bilan effectué pour la période visée, le total enregistré d'heures rémunérées s'élève à 2 844 805,35. L'écart entre la cible anticipée et les heures réelles, soit 85 934 heures rémunérées, est dû à l'augmentation de notre clientèle, à l'augmentation importante des allocations du MEES en services de soutien à l'élève, à l'arrivée de sommes importantes octroyées dans le cadre du *Plan d'action numérique* engendrant l'ajout d'effectifs au secteur des technologies de l'information et à la croissance importante de notre budget d'immobilisation engendrant une augmentation d'effectifs au secteur des ressources matérielles.

ANNEXE III

La Déclaration de service aux citoyens

La Commission scolaire des Découvreurs s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent des services éducatifs de qualité. À cet effet, elle met à la disposition des établissements un ensemble de moyens pédagogiques et administratifs et soutient la diversité de ses offres de service sur le plan des ressources pédagogiques, humaines, financières et matérielles.

Elle se distingue par une « école ouverte et diversifiée » à l'image de notre société et capable d'offrir un environnement éducatif de qualité et des parcours de réussite à tous les élèves, jeunes et adultes.

Nos engagements

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">» Planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités d'apprentissage visant la réussite de tous;» Encourager la persévérance des élèves et promouvoir de saines habitudes de vie;» Informer adéquatement les parents et la population des actions et des services les concernant;» Actualiser l'offre de service du primaire et du secondaire en fonction des besoins des clientèles et des ressources disponibles, ainsi que celle de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle; | <ul style="list-style-type: none">» Soutenir et accompagner ses établissements dans l'accomplissement de leur mandat;» Offrir des activités de formation continue aux travailleurs en exercice et en attente d'emploi qui répondent à leurs besoins, ainsi qu'aux personnes en cheminement personnel de formation de base et de francisation;» Administrer ses ressources avec équité et transparence;» Traiter avec courtoisie et diligence toutes demandes relatives à une situation qui nécessite un examen personnalisé des faits ou des causes qui l'ont produite. |
|---|--|

La recherche constante de la qualité de l'éducation et de la formation nous interpelle tous pour que chacune et chacun de nos élèves bénéficie d'une solide formation de base qui répond, en toute première priorité, aux besoins de développement et d'épanouissement de la personne pour un passage réussi à la vie active.

ANNEXE IV

Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières

La Commission scolaire répartit les ressources financières selon les objectifs, principes et critères suivants :

OBJECTIFS

» Réussite éducative de l'élève

La réussite éducative des élèves est l'objectif premier, et ce, peu importe l'établissement qu'ils fréquentent à l'intérieur de la Commission scolaire.

» Équilibre budgétaire et saine gestion financière

L'équilibre budgétaire et la saine gestion financière guident la Commission scolaire dans la répartition des revenus entre ses établissements et dans l'évaluation du montant qu'elle retient pour les besoins administratifs.

» Marge de manœuvre et équité

La décentralisation des ressources financières aux établissements doit être associée à la possibilité pour les directions d'établissement de contrôler les coûts, de faire des choix et de générer une marge de manœuvre tout en respectant l'équité entre les établissements.

Note : *Présentation des principes et des critères selon l'ordre alphabétique (et non par ordre de priorité).*

PRINCIPES

- » **Autofinancement** de la masse salariale du personnel enseignant du secteur des jeunes par les allocations et les revenus correspondants.
- » **Autofinancement** des secteurs des adultes et de la formation professionnelle, en excluant les dépenses d'entretien ménager.
- » **Autofinancement** des secteurs du transport et des services de garde par les allocations et les revenus correspondants.
- » **Affectation** d'un niveau de ressources approprié pour la formation, le perfectionnement et la relève du personnel.
- » **Financement** des autres dépenses par les allocations correspondantes et la taxe scolaire (gestion des écoles, services administratifs et entretien des équipements).
- » **Imputabilité** des gestionnaires au regard des budgets dont ils sont responsables.
- » **Niveau de service de base** à assurer, peu importe le nombre d'élèves, le nombre de groupes ou de bâtiments.
- » **Priorité** aux services de nature éducative afin de favoriser la réussite des élèves.
- » **Reconnaissance** de la transférabilité des allocations à l'intérieur du budget des établissements en respect des règles budgétaires.
- » **Répartition** des ressources a priori selon les effectifs scolaires prévus au budget et un réajustement a posteriori selon les effectifs réels au 30 septembre.



ANNEXE IV

- » **Répartition** équitable des ressources en tenant compte des obligations prévues dans la Loi.
- » **Transférabilité** ou non des surplus ou déficits, en respect des normes du ministère et des choix de la Commission scolaire.

CRITÈRES

- » **Classes spécialisées en adaptation scolaire**
Les classes spécialisées sont utilisées comme base de répartition pour les services de psychologie, d'orthopédagogie et pour les allocations liées aux services complémentaires.
- » **Clientèle défavorisée (indice de défavorisation)**
La clientèle défavorisée est utilisée comme base de répartition pour les services de psychologie et d'orthopédagogie et pour l'allocation d'*Aide individualisée*.
- » **Dépenses réelles**
Le cout des dépenses réelles régulières est utilisé comme base de répartition notamment dans l'allocation pour la téléphonie. Chaque année, le montant est ajusté en fonction des couts des contrats et du nombre d'appareils utilisés par l'unité administrative dans le respect des paramètres établis.
- » **Nombre d'élèves (équivalent temps plein, pondéré ou non)**
Le nombre d'élèves est utilisé comme base de répartition dans une grande majorité d'allocations.
- » **Nombre de groupes**
Le nombre de groupes est utilisé comme base de répartition pour la mesure *Partir du bon pied*.
- » **Nombre de plans d'intervention**
Le nombre de plans d'intervention est utilisé comme base de répartition de l'allocation liée à la suppléance des enseignants et à la mise en place des plans d'intervention.
- » **Offre de service**
Des allocations particulières sont attribuées en fonction de l'offre de service aux écoles secondaires ainsi qu'au programme de PPI de niveau primaire.
- » **Ordre, cycle ou degré d'enseignement**
Certaines allocations du Ministère sont associées à un cycle ou un degré d'enseignement, comme *Partir du bon pied* ou *Accroche-toi au secondaire*.
- » **Profil de l'élève (régulier, à risque, EHDAA, francisation)**
Le profil de l'élève est utilisé comme base de répartition principalement dans les allocations qui concernent les services complémentaires.
- » **Rendement scolaire des élèves**
Le rendement des élèves est utilisé comme base de répartition pour les services d'orthopédagogie.
- » **Superficie des établissements**
La superficie des établissements et l'usage sont utilisés comme bases de répartition dans les allocations liées à l'entretien ménager et à l'entretien des bâtiments.



Des reconnaissances inspirantes

« Centre administratif »

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX RECONNAISSANCE JEUNESSE DU QUÉBEC

» Corinne Germain, conseillère pédagogique – primaire et secondaire et coordonnatrice de Découvreurs en ACTION, s'est vue récolter (3) trois prix en 2019! Lauréate du Prix Reconnaissance jeunesse 2019, remis par le **Secrétariat à la jeunesse du Québec** dans la catégorie Intervention jeunesse de l'axe Entrepreneuriat; lauréate du Prix Engagement local au niveau national – 2019 et lauréate du Prix Engagement local pour la Capitale-Nationale 2019. Très dévouée envers les jeunes, Corinne met beaucoup de passion et de volonté à faire un monde meilleur grâce à l'entrepreneuriat. Elle sait reconnaître les enjeux et y apporter des solutions, et mobiliser les différents acteurs de son milieu grâce à différents partenariats.

« Polyvalente de L'Ancienne-Lorette »

GALA FORCES AVENIR, CATÉGORIE ÉLÈVE ENGAGÉ

» Laura Girouard contribue activement à diminuer l'intimidation et fait de son école un milieu agréable, sécuritaire et positif. Laura a intégré les Sentinelles de l'aide, un comité qui facilite l'intégration des nouveaux élèves arrivant du primaire. En plus de ses implications scolaires, elle a mis sur pied plusieurs collectes de vêtements chauds pour les itinérants et animé plusieurs événements sociaux. Pour cette jeune femme, ce qui l'inspire et la motive le plus à s'engager, c'est le bien et le bonheur qu'elle peut faire autour d'elle.



Des reconnaissances inspirantes

« École secondaire De Rochebelle »

GALA FORCES AVENIR, CATÉGORIE ÉLÈVE ENGAGÉ

» Léanna Beauchamp a été reconnue pour ses multiples implications, dont celle auprès de la SOPAR. Féministe dans l'âme, elle s'implique également en tant que responsable des commandites dans un OBNL qui lutte contre les inégalités sociales et défend la cause des femmes.

GALA FORCES AVENIR, CATÉGORIE PROJET ENGAGÉ

» Les jeunes du comité **Intéreact** ont été reconnus pour leur participation à diverses activités, telles que la collecte d'habits d'hiver, la journée de bienvenue des nouveaux arrivants de Sainte-Foy, la distribution de cadeaux de Noël pour des familles immigrantes et la semaine de la francisation. Ils ont également organisé une chaîne humaine pour empêcher l'expulsion du Canada de (2) deux familles.





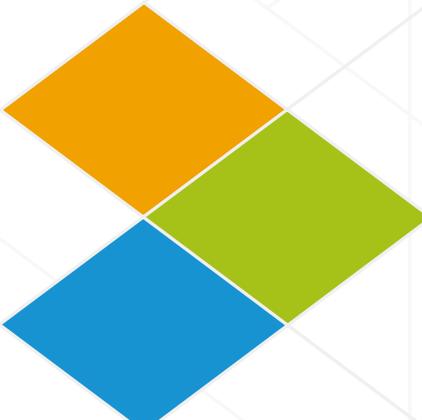
Des reconnaissances inspirantes

« Collège des Compagnons »

GALA FORCES AVENIR, CATÉGORIE PROJET ENGAGÉ

- » L'exposition sensorielle **Aimer saine**ment est une activité de sensibilisation ouverte à la communauté, dont l'objectif était d'attirer l'attention sur l'importance de prendre soin de nos relations interpersonnelles : amitié, amour et sexualité. Au total, ce sont 550 curieux qui se sont laissés emporter par l'immersion de l'exposition.





Pour nous joindre

Si vous désirez nous faire part de vos suggestions pour améliorer la qualité de nos services ou obtenir des renseignements additionnels, vous pouvez nous joindre en vous adressant au :

**Service du secrétariat général et des Communications
Commission scolaire des Découvreurs**

100-945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 4E2
Téléphone : 418 652-2121
Télécopieur : 418 652-2146

Responsable de la publication
Secteur des communications, Direction générale

Design graphique et mise en page
Conception graphique BCGD

Photographies
Photodesign BCGD



